

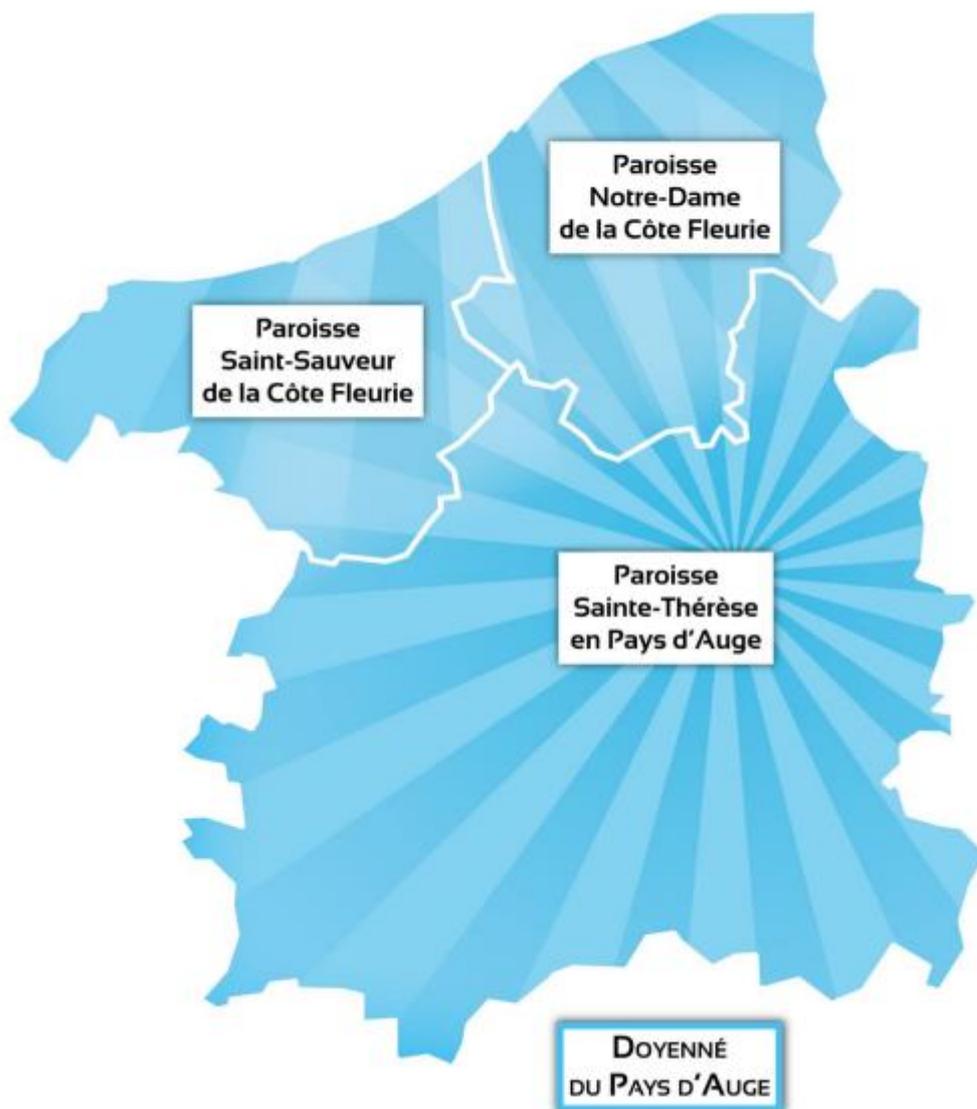
DIOCESE DE BAYEUX

Nominations 2024

Dans la perspective de la réforme territoriale de notre diocèse et par décision de Monseigneur Jacques Habert, notre évêque, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Le **père Hugues Hérout** est nommé curé de la paroisse Sainte-Marie en Pré-Bocage pour 6 ans, en résidence au presbytère de **Villers-Bocage**

Doyenné du Pays d'Auge



Le **père Lionel Poullain** est nommé doyen du Pays d'Auge.

La nouvelle paroisse composée des anciennes paroisses de Deauville – Honfleur – Pont l'Evêque s'appellera **Paroisse Notre-Dame de la Côte Fleurie**.

Paroisse Notre-Dame de la Côte Fleurie

Communes d'Ablon, Barneville-la-Bertran, Beaumont-en-Auge, Bonneville-sur-Touques, Bourgeauville, Canapville, Clarbec, Cricqueboeuf, Deauville, Drubec, Englesqueville-en-Auge, Équemauville, Fierville-les-Parcs, Fourneville, Genneville, Glanville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Le Breuil-en-Auge, Le Theil-en-Auge, Le Torquesne, Manneville-la-Pipard, Pennedepie, Pierrefitte-en-Auge, Pont-l'Évêque, Quetteville, Reux, Saint-André-d'Hébertot, Saint-Arnoult, Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-Étienne-la-Thillaye, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Hymer, Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Martin-aux-Chartrains, Surville, Touques, Tourgéville, Tourville-en-Auge, Trouville-sur-Mer, Vieux-Bourg, Villerville.



Le **père Pascal Marie** est nommé administrateur de la paroisse Notre-Dame de la Côte Fleurie pour 1 an, en résidence au presbytère d'**Honfleur**.

Avec l'accord de Monseigneur Benjamin Ndiaye, archevêque de Dakar, le **père Sylvestre Sagna** est nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame de la Côte Fleurie pour 1 an, en résidence au presbytère de **Deauville**, et est autorisé à poursuivre parallèlement ses études doctorales.

Avec l'accord de Monseigneur Justin Kientega, évêque de Ouahigouya au Burkina Faso, le **père Bernard Sawadogo** est nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame de la Côte Fleurie pour 1 an, en résidence au presbytère de **Pont-l'Évêque**.

Il n'y pas à commenter ces décisions de notre évêque mais à les accueillir dans l'obéissance et dans la confiance.